



www.ville-isle.fr

Fiche d'inscription 2021-2022

Ateliers de Loisirs et d'Expression

Une fiche UNIQUE à remplir par famille

Adresse de facturation :

Nom – Prénom : (Mme, M.)

Adresse :

Téléphone (fixe ou portable) : ___ - ___ - ___ - ___ - ___

Mail :@.....

Choix du mode de règlement :

Annuel

Trimestriel

Si vous êtes demandeur d'emploi (**pour les islois uniquement**), merci de fournir le justificatif et cocher cette case

Informations pour les mineurs :

P.A.I en cours : oui

Maternelle fréquentée :

J'accepte

ou

Je n'accepte pas

que mon enfant soit transporté(e) par le bus de la commune du groupe scolaire d'Isle au Centre Culturel pour le cours du mardi soir et/ou les diverses répétitions de danse en cours d'année et je m'engage à venir le chercher au Centre Culturel.

Activité(s) choisie(s)

Nom et prénom du participant

Date de naissance

Jour & Heure du cours

<u>Activité(s) choisie(s)</u>	Nom et prénom du participant	Date de naissance	Jour & Heure du cours

Carte d'adhésion familiale n° : _____ (Complétée par le service)

J'accepte

ou

je n'accepte pas

de recevoir des informations provenant du Centre Culturel d'Isle concernant les ateliers loisirs et/ou cas de force majeure

J'autorise

ou

Je n'autorise pas

l'utilisation pour information municipale, (site internet, réseaux sociaux, Isle Mag, presse), d'images fixes ou animées me représentant ou représentant mon (mes) enfant(s) dans le cadre de mes (leurs) activités de loisirs.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion aux Ateliers de Loisirs et d'Expression. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Centre Culturel. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Centre Culturel.

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents demandés :

- **chèque de 15 €** (à l'ordre de Régie de Recette Centre Culturel Isle)
- **justificatif de domicile pour les Islois** (cf au règlement au verso)
- **justificatif « pôle emploi » pour les islois si demandeur emploi**

L'adhérent s'engage à prendre l'assurance nécessaire à la pratique des ou de l'activité(s) choisie(s)

En remplissant et signant cette fiche s'inscription,

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des ateliers loisirs au verso et en accepte les termes

Fait à Isle, le ___ - ___ - _____ (Signature)

Dates des inscriptions :

Islois : à partir du lundi 14 juin 2021 - Extérieurs : à partir du lundi 28 juin 2021

Les dossiers d'inscription complets devront être déposés dans la boîte aux lettres extérieure du centre culturel. **Aucune inscription via internet ou en présentiel ne sera pas prise en compte.**

Adhésion

Le règlement d'une adhésion annuelle de **15 € par famille** est demandé à l'inscription. Cette adhésion vaut engagement d'inscription et, de ce fait, ne sera pas restituée en cas d'abandon au delà de la séance d'essai. Son montant sera déduit de la facturation ultérieure des activités. Le montant de l'inscription correspond à 33 séances de cours. Les animateurs des ateliers ne peuvent donc accepter en cours que des personnes enregistrées par le service des inscriptions. La carte d'adhérent permet l'obtention d'un tarif préférentiel sur les spectacles proposés par le Service Culturel.

Inscriptions

Un justificatif de domicile (*facture eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe de moins de 6 mois*) est demandé aux Islois à l'inscription. Les inscriptions commencent aux dates indiquées ci-dessus et sont possibles tant qu'il reste des places disponibles dans les ateliers. La fiche d'inscription regroupe toutes les activités retenues par la famille pour permettre l'application des tarifs dégressifs prévus.

Le premier cours est considéré comme une séance d'essai, il est donc gratuit. A l'issue de ce cours, chaque trimestre entamé sera dû.

Le tableau suivant détermine le nombre d'inscrits nécessaire pour que l'Atelier proposé puisse fonctionner. Une évaluation est réalisée chaque fin de trimestre pour déterminer la poursuite de l'activité, en fonction du nombre d'inscriptions effectives.

Activités Enfants	Mini	Activités Adultes	Mini
Danse Classique ou Moderne – Éveil à la danse - Arts plastiques - Théâtre	6	Art Floral – Botanique - Encadrement – Couture – Informatique - Langues étrangères	6
		Théâtre – Sophrologie – Yoga – Renforcement musculaire – Gym douce – Gym bien être – Gym d'entretien – Pilâtes - Modern'Jazz et jeunes adultes	8
		Yoga (cours entre 12h30 et 13h30)	15

ATTENTION :

- *Certaines fournitures relatives aux activités manuelles et sportives seront à fournir par les adhérents. Les précisions seront données par l'intervenant lors du premier cours.*

Facturation

La facturation sera adressée aux adhérents début octobre. Le tarif dégressif s'applique en partant du groupe supérieur. L'année d'inscription correspond à trois périodes de 11 semaines chacune :

Trimestre 1 = du 13 septembre au 10 décembre 2021

Trimestre 2 = du 13 décembre au 25 mars 2022

Trimestre 3 = 28 mars au 24 juin 2022

Chaque facture doit être réglée maximum sous 30 jours après sa date d'émission sous peine d'être mise au service de recouvrement et que l'adhérent (adulte et/ou enfant) soit exclu du cours fréquenté.

Pour tout remboursement :

Pour tout arrêt d'une activité facturée à l'année, elle devra faire l'objet d'une demande écrite et être justifiée par un certificat médical en cas de problème de santé ou un justificatif employeur en cas de mutation ou nouvel emploi.

Pour les activités facturées au trimestre tout arrêt doit être signalé au service ateliers loisirs **par écrit** avant la fin du trimestre car **chaque trimestre entamé sera dû** (comme stipulé paragraphe « inscriptions »).

Le montant de la cotisation trimestrielle ne correspond pas au tiers de la cotisation annuelle. Cette dernière bénéficie d'un tarif plus attractif. Le Régisseur de Recettes n'est pas habilité à encaisser un règlement fractionné de la cotisation annuelle.